

COUR D'APPEL
de Grenoble

Conférence de presse de rentrée

14 janvier 2022

Présentation générale du ressort

▶ La cour d'appel : 3 départements, recouvrant le territoire historique du Dauphiné

- ▶ L'Isère : 1 263 000 habitants (66 %), 2e pôle régional de développement après Lyon, axé sur les industries de pointe et le tertiaire, avec une grande ouverture à l'international ;
- ▶ La Drôme : 514 700 habitants (27 %), ayant pour principales activités le nucléaire, les plastiques, les fruits et parfums ;
- ▶ Les Hautes-Alpes : 140 000 habitants, les principaux domaines d'activité sont l'électricité, le bois, l'agro-alimentaire.

▶ La cour d'appel : 19 juridictions

- ▶ 1 cour d'appel
- ▶ 5 tribunaux judiciaires (Gap, Valence, Grenoble, Vienne, Bourgoin-Jallieu)
- ▶ 2 tribunaux de proximité (Montélimar, Romans sur Isère)
- ▶ 6 conseils des prud'hommes (Gap, Valence, Grenoble, Vienne, Bourgoin-Jallieu, Montélimar)
- ▶ 4 tribunaux de commerce (Gap, Grenoble, Vienne, Romans sur Isère)
- ▶ 4 maisons de justice et du droit (Grenoble, Romans sur Isère, Villefontaine, Briançon)

Présentation générale du ressort



-  Juridiction inter régionale spécialisée
-  Cour d'appel
-  Chambre détachée de cour d'appel
-  Tribunal supérieur d'appel
-  Cour d'assises
-  Tribunal criminel
-  Tribunal judiciaire
-  Tribunal de première instance
-  Section détachée de tribunal de première instance
-  Tribunal pour enfants
-  Section détachée de tribunal pour enfants
-  Tribunal de proximité
-  Conseil des prud'hommes (greffe non fusionné)
-  Conseil des prud'hommes (greffe fusionné)
-  Tribunal du travail
-  Tribunal de commerce
-  Tribunal mixte de commerce
-  Tribunal judiciaire à compétence commerciale
-  Tribunal de première instance à compétence commerciale
-  Greffe détaché
-  Bureau foncier
-  Maison de Justice et du Droit

Effectifs 2022

- ▶ Le ressort de la cour d'appel compte actuellement :
 - ▶ 188 magistrats
 - ▶ 461 fonctionnaires (greffiers, adjoints administratifs...)
 - ▶ 172 agents non-titulaires

Effectifs

	01/01/2021	01/01/2022	Evolution
MAGISTRATS	189	188	-1%
Magistrats honoraires	16	17	6%
Magistrats à titre temporaire	9	11	18%
Assistants spécialisés	2	2	0%
Juristes assistants	17	22	23%
Assistants de justice	34	37	8%
Justice de proximité contractuels	8	13	38%
FONCTIONNAIRES	488	461	-6%
Réservistes judiciaires	8	7	-14%
Justice de proximité contractuels	13	16	19%
Agents temporaires	25	34	26%
Autres	17	13	-31%
TOTAL Titulaires	677	649	-4%
TOTAL Non-titulaires	149	172	13%
TOTAL	826	821	-1%

Effectifs : situation du ministère public

► Magistrats et délégués du procureur - situation au 1^{er} janvier 2022

Juridiction	Magistrats			Magistrats placés			Magistrats à titre temporaire / Magistrats honoraires	Délégués du procureur
	Théorique	Réel	ETPT	Théorique	Réel	ETPT		
Cour d'appel	8	8	8	4	3	3		
Grenoble	14	14	13,7					10
Vienne	6	5	5					3
Bourgoin-Jallieu	4	4	4					5
Gap	3	2	2				1	4
Valence	10	10	9				1	5
<i>TOTAL</i>	<i>45</i>	<i>43</i>	<i>41,7</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>27</i>

Effectifs : situation du ministère public

► Collaborateurs des magistrats - situation au 1^{er} janvier 2022

Juridiction	Chefs de cabinet		Chargés de mission / Assistants spécialisés		Juristes assistants		Assistants de justice
	Réel	ETPT	Réel	ETPT	Réel	ETPT	
Cour d'appel	1	0,8	2	2	1	1	3
Grenoble	1	1			5	5	4
Vienne			1	1	1	1	3
Bourgoin-Jallieu							2
Gap			0,5	0,5			1,5
Valence			1,5	1,5	1	1	2
<i>TOTAL</i>	<i>2</i>	<i>1,8</i>	<i>5</i>	<i>5</i>	<i>8</i>	<i>8</i>	<i>15,5</i>

Développement du télétravail

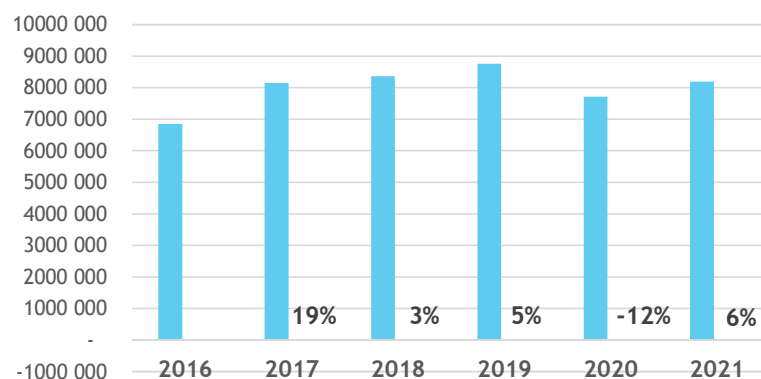
- ▶ **Mise en place d'outils pérennes :**
 - ▶ Culture du travail à distance déjà bien implantée de longue date.
 - ▶ Au total, 471 ultraportables ont été déployés en 2021 sur le ressort, avec suffisamment de connexions à distance.
- ▶ **Augmentation du recours exceptionnel au télétravail dans le cadre de la crise Covid**
 - ▶ Début janvier 2022 : objectif d'augmentation du télétravail, sous réserve des nécessités de service.

Présentation générale du ressort

- ▶ Budget 2021 : 15,9 M€ (+9 % par rapport à 2020)

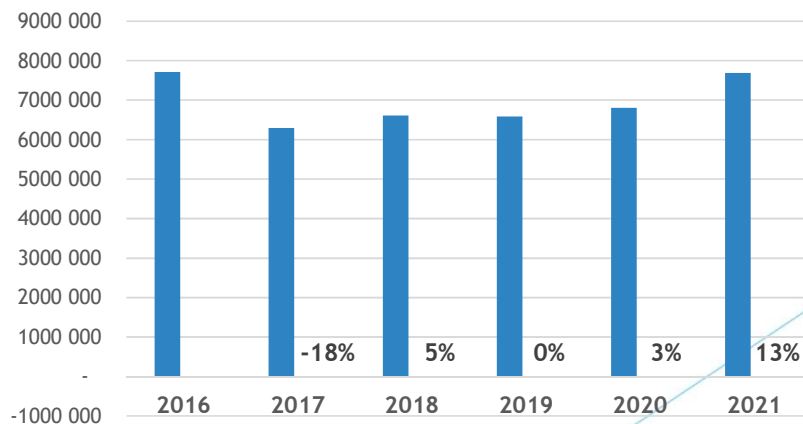
- ▶ Fonctionnement courant : 8,2 M€

Frais de fonctionnement 2016-2021



- ▶ Frais de justice : 7,7 M€

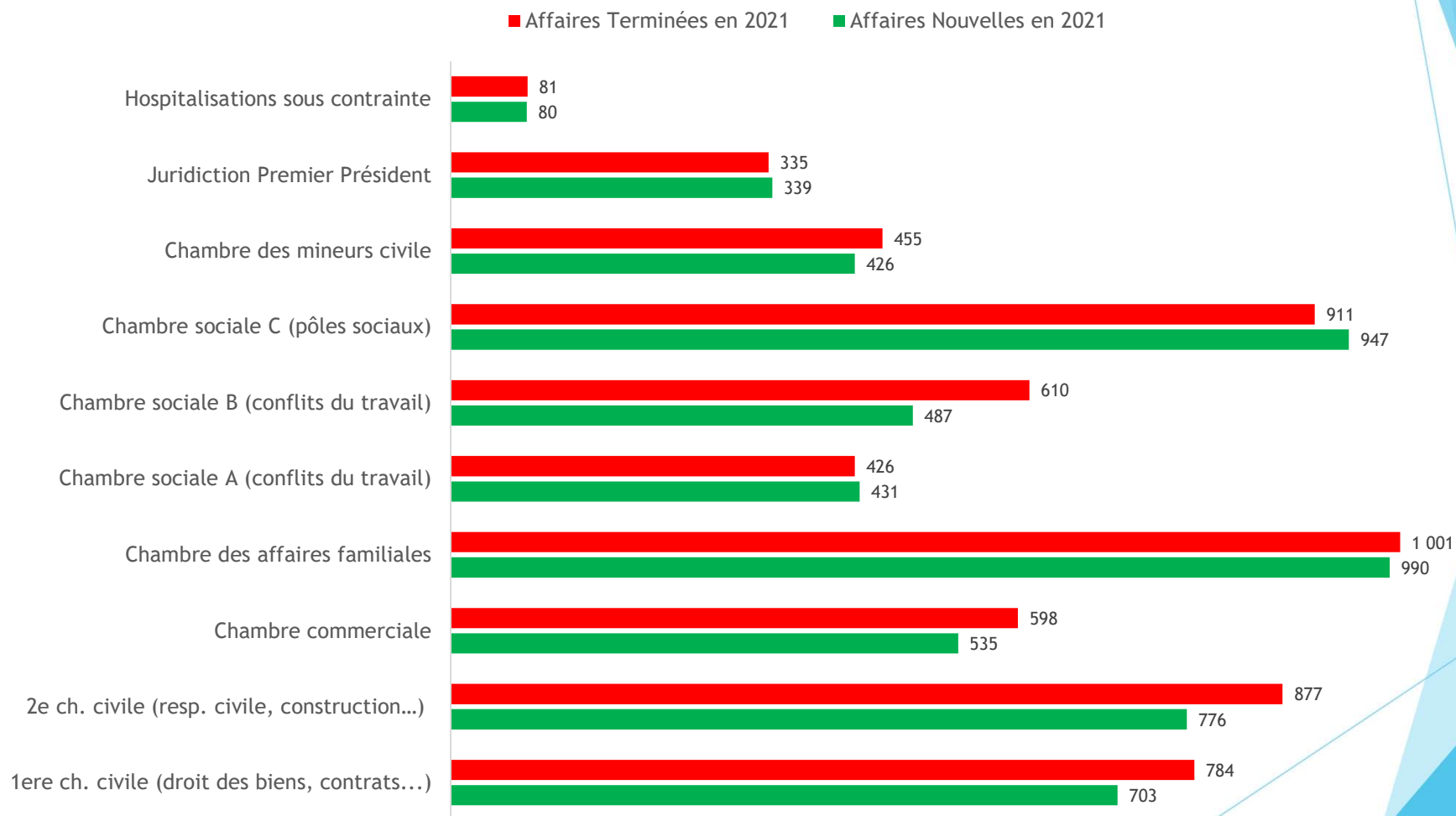
Frais de justice 2016-2021



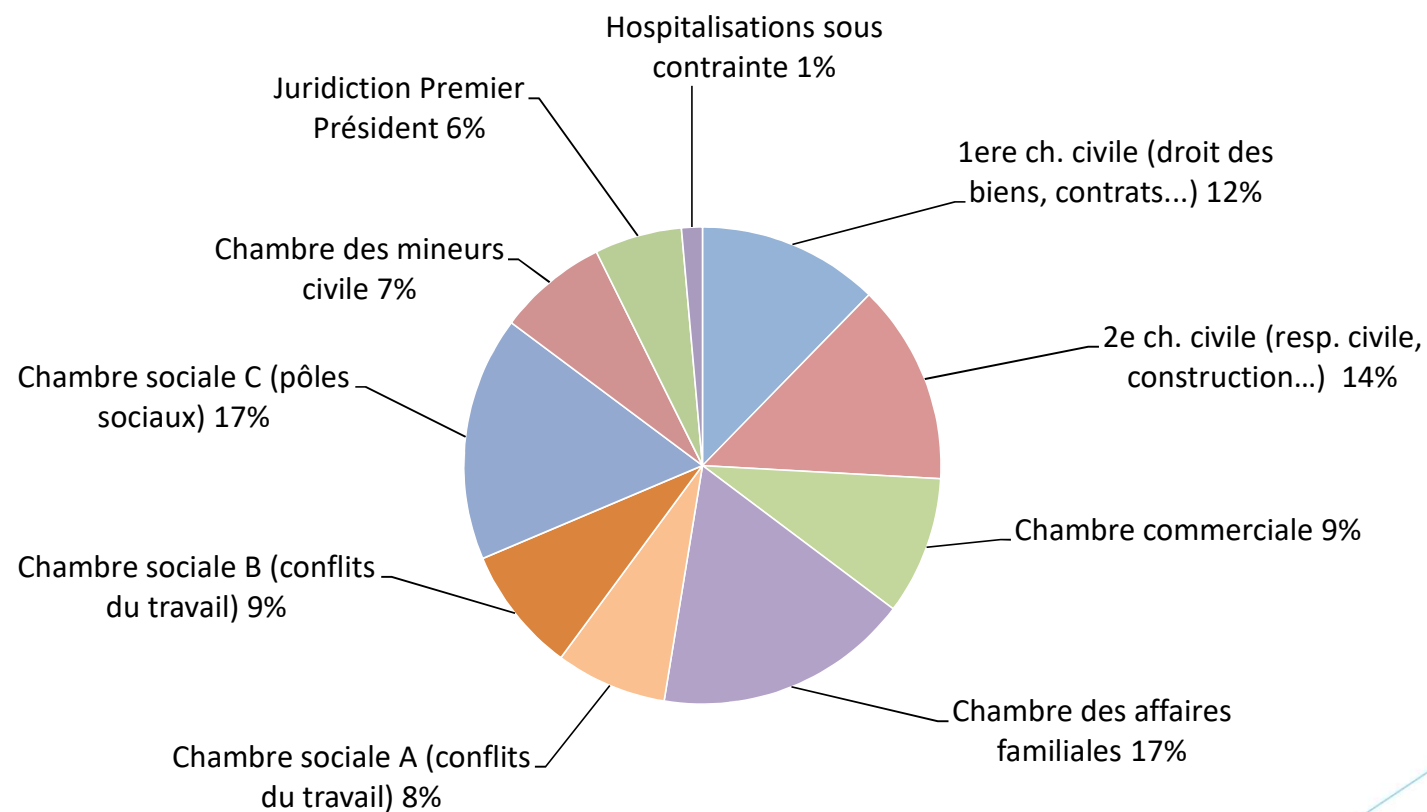
Actions menées dans le cadre du plan de Relance

- ▶ **Palais de justice de Grenoble** : rénovation thermique, éclairage LED, installation de bornes électriques
- ▶ **Palais de justice de Gap** : remplacement de vitrages
- ▶ **Conseil de prud'hommes de Valence** : remplacement des chaudières

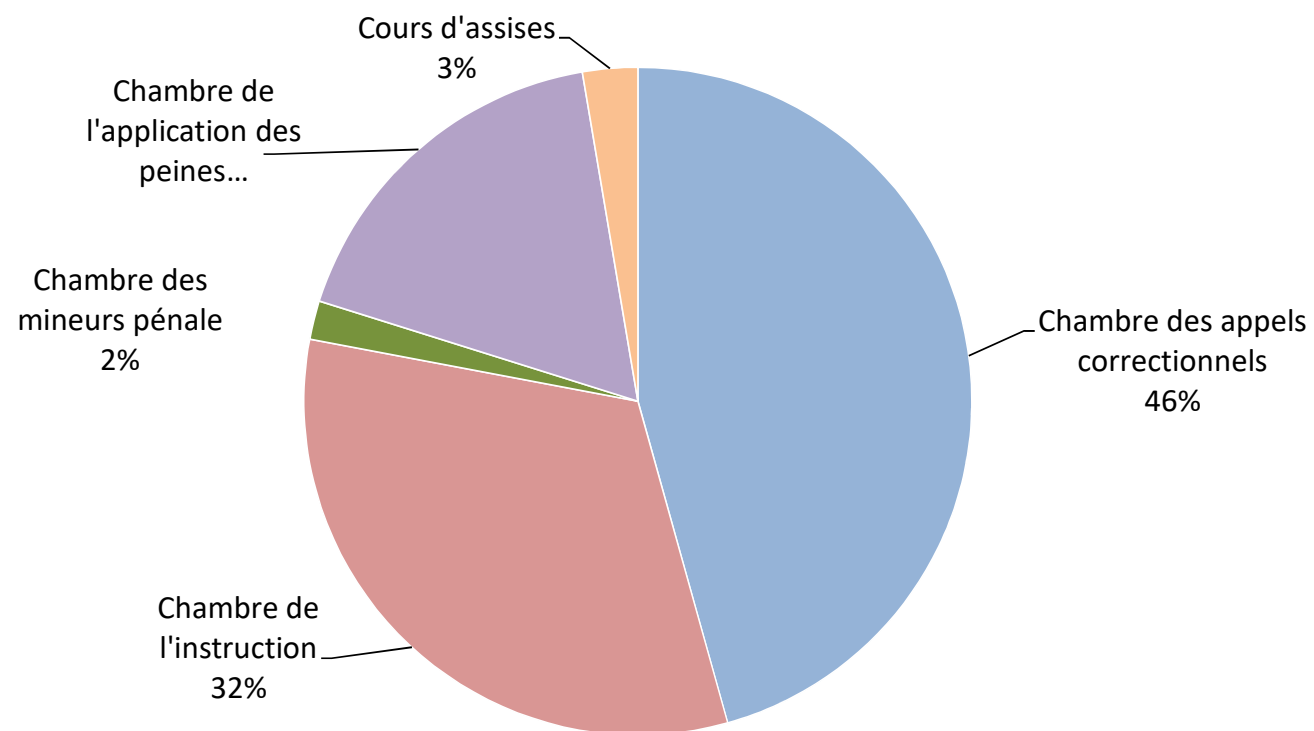
Statistiques 2021 : Activité civile



Activité civile : flux des affaires nouvelles



Activité pénale : flux des affaires nouvelles



Statistiques 2021 : Activité pénale

- ▶ **Assises** :
 - ▶ Isère : 73 décisions rendues
 - ▶ Drôme : 61 décisions rendues
 - ▶ Hautes-Alpes : 6 décisions rendues
- ▶ **Chambre des appels correctionnels** : 992 arrêts rendus en matière d'action publique et 78 arrêts sur intérêts civils ; 205 ordonnances
- ▶ **Chambre de l'instruction** :
 - ▶ Détention : 674 arrêts rendus
 - ▶ Fond : 341 arrêts rendus

Statistiques 2021 : Homicides

- ▶ 16 homicides et coups mortels constatés sur le ressort de la cour en 2021.
- ▶ En baisse par rapport à 2020 (21 faits)
- ▶ 6 faits recensés à Grenoble et Valence, 2 à Bourgoin-Jallieu, 1 à Gap et à Vienne
- ▶ Parmi ces faits,
 - ▶ 3 crimes conjugaux dont 1 compassionnel,
 - ▶ 5 affaires contre X (règlements de compte)

Statistiques 2021 : Violences conjugales

- ▶ 3500 procédures recensées sous cette thématique en 2021
- ▶ Un colloque a été tenu sur cette thématique le 25 novembre 2021, à la Maison de l'Avocat ; il a rassemblé près d'une centaine de professionnels en charge de ce contentieux.

Statistiques 2021 : Population carcérale

population carcérale au 07 janvier 2022

		CP Grenoble-Varces	CP Valence	CP St-Quentin Fallavier	MA Gap	TOTAL
Capacité théorique	Maison d'arrêt - majeurs	212	344	188	31	775
	Quartier mineurs	20				20
	Maison centrale / centre détention		63	192		255
	Quartier de semi-liberté	36		40	6	82
	TOTAL	268	407	420	37	1132

Capacité réelle au 07/01/2022	Maison d'arrêt - majeurs	336	429	311	38	1114
	<i>Dont prévenus</i>	99	124	140	11	374
	Quartier mineurs	8				8
	Maison centrale / centre détention		51	183		234
	Quartier de semi-liberté	26		24	3	53
	TOTAL	469	604	658	52	1783

Taux d'occupation	Maison d'arrêt - majeurs	158,49%	124,71%	165,43%	122,58%	143,74%
	<i>Dont prévenus</i>					
	Quartier mineurs	40,00%				
	Maison centrale / centre détention		80,95%	95,31%		91,76%
	Quartier de semi-liberté	72,22%		60,00%	50,00%	

Statistiques 2021 : Accidentologie en montagne

- ▶ 42 décès recensés en 2021 contre 40 en 2020
- ▶ 21 morts à ski sur la saison hivernale 2020-2021, dont 18 en ski de randonnée
- ▶ 9 morts en randonnée estivale, 5 en alpinisme, 4 en parapente et 2 en trail

Statistiques 2021 : Accidentologie routière

- ▶ Isère : **au 20 décembre 2021**, 41 personnes sont décédées sur les routes contre 46 à la même date en 2020 soit une baisse de près de 11 % ; 803 personnes ont été blessées (-11 %)
- ▶ Drôme : 32 décès contre 37 en 2020 et 491 blessés recensés (-30 % par rapport à 2020)
- ▶ Hautes-Alpes : 16 personnes sont décédées sur les routes contre 3 à la même date en 2020; 329 personnes ont été blessées (- 2,4 %)

Condamnations

► Condamnations dans les 4 tribunaux judiciaires du ressort

De janvier à novembre	2019	2020	2021
Condamnations	7 659	5950	7700
Taux de prononcé de peine d'emprisonnement ferme	37%	38%	37%
Quantum moyen ferme (mois)	7,9	8,6	8,8
<i>Peine ferme 1 mois ou moins</i>	3%	1%	0,32%
<i>Peine ferme 1-6 mois</i>	64%	62%	62%
<i>Peine ferme de 6 mois à 1an</i>	20%	24%	26%
<i>Peine ferme d'1 à 2 ans]</i>	9%	9%	8%
Taux de peines aménageables	70%	65%	68%
Peines de Détention à domicile sous surveillance	0	41	82
Peines de TIG, STIG et SPROB TIG	323	176	215
Taux d'aménagement ab initio	1,3%	10,3%	15,1%

Bilan et analyse de performance

- ▶ Dans son analyse de performance sur les chiffres 2020, la chancellerie a souligné une très **bonne résilience** de la cour avec une **réduction du nombre d'affaires en stock** (-2,8 % pour un âge moyen de 13,7 mois en moyenne au civil) et des **délais inférieurs à la moyenne**.
- ▶ 286 affaires par magistrat du siège, contre 251 au niveau national, et 731 affaires par magistrat du parquet contre 620 au niveau national,
- ▶ Concernant les greffes, le ratio est comparable à la normale (307 affaires par fonctionnaire contre 289 pour le groupe), malgré un déficit important en fonctionnaires de greffe (-19 ETP en comptant l'absentéisme accentué par la crise COVID).

PRINCIPALES EVOLUTIONS LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES DE L'ANNEE 2021

- ▶ Contrôle du respect de la dignité en détention
- ▶ Justice de proximité
- ▶ Code de justice pénale des mineurs
- ▶ Loi pour la confiance dans l'institution judiciaire
- ▶ Contrôles de l'isolement et de la contention dans le cadre d'une hospitalisation sans consentement

Loi du 8 avril 2021 tendant à garantir le droit au respect de la dignité en détention

La loi permet au détenu, qui estime être incarcéré dans des conditions indignes, de **saisir d'un recours le juge judiciaire** :

- ▶ le juge des libertés et de la détention (JLD) en cas de détention provisoire ;
- ▶ le juge de l'application des peines (JAP) en cas de condamnation.

Si, après avoir recueilli les observations de l'administration pénitentiaire, le juge estime la requête fondée, il demande à l'administration pénitentiaire **de remédier sous un mois maximum aux conditions de détention indignes constatées**, notamment en transférant le détenu dans un autre établissement.

À défaut, le juge judiciaire peut ordonner :

- ▶ soit **le transfèrement** de la personne détenue ;
- ▶ soit **la mise en liberté immédiate** de la personne placée en détention provisoire, éventuellement assortie d'un contrôle judiciaire ou d'une assignation à résidence avec bracelet électronique ;
- ▶ soit **un aménagement de peine** du détenu définitivement condamné.

Loi du 8 avril 2021 améliorant l'efficacité de la justice de proximité et de la réponse pénale

- ▶ **Nouvelles mesures alternatives aux poursuites** : interdiction de rencontrer la victime ou les coauteurs, restitution d'objets volés ou remise en état, versement d'une contribution à une association d'aide aux victimes...
- ▶ **Renforcement de la composition pénale** :
 - ▶ Augmentation du nombre maximal de travaux non rémunérés (60 -> 100h)
 - ▶ Obligation d'accomplir un stage de responsabilité parentale
- ▶ **Facilitation des conditions d'exécution des TIG** pour raccourcir les délais
- ▶ **Elargissement de l'amende forfaitaire minorée aux contraventions de 5^{ème} classe** pour inciter au paiement volontaire de l'amende (sous 15 jours) et désencombrer les tribunaux

Plan de soutien à la justice de proximité

- ▶ Objectif : renforcer l'action judiciaire civile et pénale de proximité en ayant recours à :
 - ▶ Des magistrats honoraires ou exerçant à titre temporaire
 - ▶ Des agents contractuels

En 2021, sur le ressort de la cour d'appel, 26 personnes ont été recrutées.

- ▶ Lancement du label « Point justice » pour identifier les points d'information des citoyens constitué de :
 - ▶ Points et relais d'accès au droit
 - ▶ Maisons de justice et du droit

Numéro unique d'appel gratuit : 30 39



point-justice
informer, orienter, aider

Plan de soutien à la justice de proximité

	01/01/2021	01/01/2022	Evolution
Juristes assistants « justice de proximité »	1	6	x 5
Contractuels A « justice de proximité »	8	13	63%
Contractuels B « justice de proximité »	13	16	23%
Contractuels C « justice de proximité »		13	

Entrée en vigueur du code pour la justice pénale des mineurs le 30 septembre 2021

CE QUI NE CHANGE PAS

L'enquête :

Suppression des exceptions à l'assistance d'un avocat lors de l'audition libre

Le choix des poursuites :

- classement sans suite
- alternatives aux poursuites
- saisine de la juridiction pour mineurs
- information judiciaire devant le juge d'instruction

La procédure d'information devant le juge d'instruction

CE QUI CHANGE

Suppression de la phase de mise en examen devant le JE

Généralisation d'une procédure en 2 étapes avec un jugement sur la culpabilité puis un jugement sur la sanction :
La procédure de mise à l'épreuve éducative encadrée dans des délais

Suppression des sanctions éducatives

Possibilité de prononcer des peines en chambre du conseil

Loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire

▶ Procès filmés à des fins pédagogiques

Diffusion possible sur le service public une fois l'affaire définitivement jugée dans le respect des droits des parties (droit à l'image, présomption d'innocence...)

▶ Encadrement des enquêtes préliminaires

- ▶ Durée de l'enquête préliminaire limitée à deux ans
- ▶ Ouverture du débat contradictoire dès l'enquête préliminaire

▶ Détention

- ▶ Limitation de la détention provisoire en renforçant le recours au bracelet électronique ou au bracelet anti-rapprochement
- ▶ Suppression des crédits automatiques de réduction de peine institués en 2003
- ▶ Libération sous contrainte automatique à 3 mois de la fin de la peine

Loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire

- ▶ **Renforcement des garanties encadrant le secret professionnel de l'avocat au cours de la procédure pénale**
- ▶ **Développement de la médiation**
- ▶ **Assises**
 - ▶ Mise en place d'une « réunion préparatoire criminelle »
 - ▶ Instauration d'une majorité de 7 voix au lieu de 6 pour une décision défavorable à l'accusé
- ▶ **Généralisation des cours criminelles départementales**
- ▶ **Création de pôles spécialisés pour connaître des crimes en série et « cold cases »**

La cour criminelle départementale

- ▶ **Expérimentation menée depuis 2020 en Isère**
 - ▶ Compétente pour juger en première instance les personnes majeures accusées d'un crime puni de 15 à 20 ans de réclusion hors récidive légale
 - ▶ Composition : 5 magistrats professionnels
- ▶ **Bilan intermédiaire national**
 - ▶ 283 affaires jugées
 - ▶ 88 % des condamnés l'ont été pour viol
 - ▶ Durée d'audience de 2 jours dans 56 % des cas
 - ▶ Délai moyen 2 à 3 fois moindre qu'en cour d'assises
- ▶ **Généralisation au 1^{er} janvier 2023** par la loi du 22 décembre 2021 pour la confiance dans l'institution judiciaire

Décret du 30 avril 2021 relatif à la procédure applicable devant le JLD en matière d'isolement et de contention

Rappel des règles en cas d'hospitalisation sans consentement :

- ▶ Isolement : maximum 48h,
- ▶ Contention : maximum 6h, renouvelable jusqu'à 24h.

Procédure :

- ▶ Information du JLD par tout moyen, à chaque renouvellement de l'isolement ou de la contention.
- ▶ Requête possible du JLD via le secrétariat d'accueil de l'établissement
- ▶ Le JLD peut **notamment** :
 - ▶ Solliciter l'opinion d'un autre médecin psychiatre
 - ▶ Se rendre sur place
 - ▶ Entendre le patient
- ▶ Il doit rendre sa décision dans les 24h à compter de l'enregistrement de la requête au greffe.

Spécialisation environnementale

- ▶ **Spécialisation régionale**

- ▶ **Pénale - Art. 706-2-3 du CPP**

Création de pôles spécialisés « *pour l'enquête, la poursuite, l'instruction et le jugement des délits (...) prévus par le code de l'environnement, par le code forestier, au titre V du livre II du code rural et de la pêche maritime, aux 1° et 2° du I de l'article L. 512-1 et à l'article L. 512-2 du code minier ainsi qu'à l'article 76 de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt* ».

- ▶ **Civile - Art. L.211-20 du COJ**

Actions relatives au préjudice écologique (articles 1246 à 1252 du code civil) et en responsabilité civile en matière environnementale.

- ➔ **Spécialisation du TJ de Grenoble pour le ressort**

Cour d'appel de l'environnement

- ▶ **Volet juridictionnel** : spécialisation du TJ de Grenoble
- ▶ **Volet conditions de travail et prévention des RPS** : développement du télétravail et du travail à distance organisé
- ▶ **Volet relatif aux pratiques respectueuses de l'environnement** :
 - ▶ Soutien aux modes de déplacement « doux »
 - ▶ Réalisation de travaux pour économiser l'énergie

Projet « extervision »

- ▶ Intervention d'un psychothérapeute auprès de magistrats afin de :
 - ▶ Mener une réflexion sur ses pratiques professionnelles
 - ▶ Analyser ses comportements face aux justiciables
 - ▶ Donner l'image d'une justice sereine, équilibrée, indépendante et juste
- ▶ Expérimentation menée en juin 2021 avec 5 magistrats du siège volontaires, en 3 séances de 2 heures :
 - i. Définition des attentes
 - ii. Observation des comportements face au justiciable
 - iii. Retour sur les observations (points forts/points faibles) et proposition de pistes d'amélioration

Quelques exemples d'actions locales

- ▶ 3^{ème} édition de la Nuit du droit le 4 octobre 2021



Quelques exemples d'actions locales

- ▶ Distribution de 100 000 pochettes à pain rappelant les numéros d'urgence destinés aux femmes victimes de violence par le Conseil départemental de l'accès au droit de l'Isère



Perspectives 2022

- ▶ **Perspectives 2022 ayant un impact budgétaire :**
 - ▶ 2 procès sensibles (TJ de Grenoble et de Gap)
 - ▶ Déménagements (Bourgoin-Jallieu et Vienne)
 - ▶ Maintenance des installations du palais de justice de Grenoble
 - ▶ Installation de bornes électriques
 - ▶ Modernisation informatique (dématérialisation et travail à distance)

Site internet de la Cour d'appel de Grenoble



COUR D'APPEL DE GRENOBLE



Tribunal, formulaires.



[La cour d'appel](#) | [Les tribunaux du ressort](#) | [Vos droits et démarches](#) | [Partenaires de justice](#) | [Les actualités](#) | [Presse et communication](#)

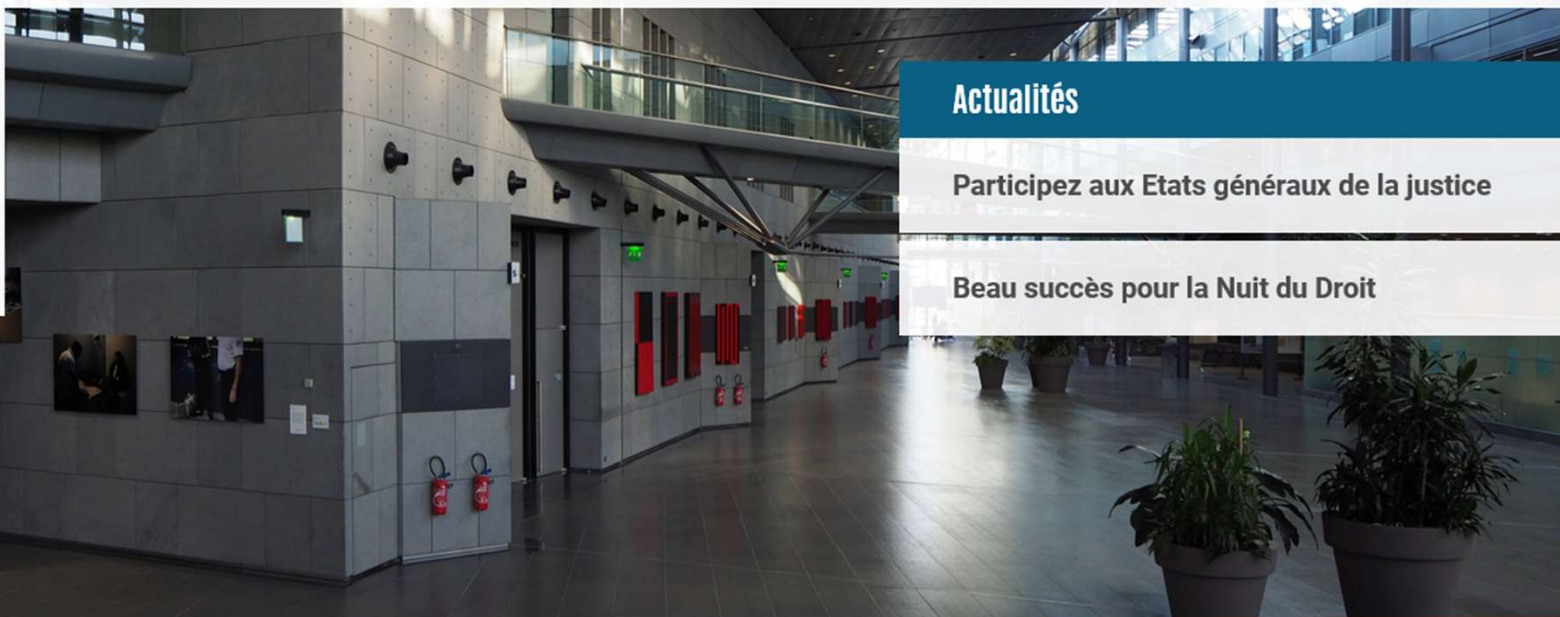
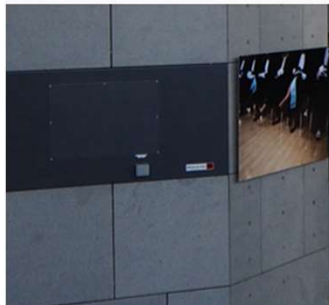
[Présentation du ressort](#)

[Le palais de Justice de Grenoble](#)

[La cour d'assises](#)

[Organisation de la Justice](#)

[Recrutement](#) ▶



Actualités

[Participez aux Etats généraux de la justice](#)

[Beau succès pour la Nuit du Droit](#)

Site internet de la Cour d'appel de Grenoble



www.cours-appel.justice.fr/grenoble

Annuaire en ligne

The screenshot shows the 'JUSTICE EN RÉGION' section of the French Ministry of Justice website. At the top, there is a navigation bar with links: ACCUEIL, PRESSE, DROITS & DÉMARCHES, TEXTES & RÉFORMES, MÉTIERS, and JUSTICE EN RÉGION. Below this, the text 'MINISTÈRE DE LA JUSTICE' is displayed with the motto 'Liberté, Égalité, Fraternité'. The main content area features a horizontal menu with categories: LIEUX D'INFORMATION, LIEUX DE JUSTICE, SERVICES PÉNITENTIAIRES, PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE, ÉCOLES, and PARTENAIRES. Three main tiles are visible: 1. 'CONNAÎTRE LA JURIDICTION COMPÉTENTE PRÈS DE CHEZ VOUS' with an image of a courthouse. 2. 'TROUVER UN POINT-JUSTICE' with a green background and a 'point-justice' logo. 3. 'TROUVER UNE ASSOCIATION D'AIDE AUX VICTIMES' with an image of a person's hands.

www.annuaires.justice.gouv.fr/

**116
006**

Numéro
d'aide
aux victimes

Service & appel
gratuits - 7j/7

116 000
enfants disparus

enfants
maltraités



**VIOLENCES
CONJUGALES**

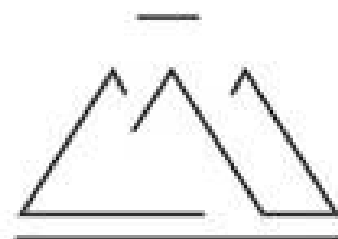
APPELEZ LE
3 9 1 9

Maltraitements des
personnes âgées
et des personnes
handicapées.

3977

Pour nous contacter :

Scom.ca-grenoble@justice.fr



COUR D'APPEL
de Grenoble